



MARCHE PUBLICS DE SERVICES d'ASSURANCES

SEMPA

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)**

ASSURANCE MULTIRISQUES DU PATRIMOINE

Marché de Prestations de services
Appel d'offres ouvert

1 - CONTRACTANT(S)

A. POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms):
Adresse :
Numéro de téléphone
Numéro d'identification S.I.R.E.T. :
Numéro d'inscription au registre du commerce
Code d'activité économique principale NAF :

B. POUR LES SOCIETES

Je soussigné: M.
Agissant au nom et pour le compte de
Au capital de
Adresse du siège social :

Numéro de téléphone
Numéro d'identification S.I.R.E.T.
Numéro d'inscription au registre du commerce
Code d'activité économique principale NAF

C. POUR LES GROUPEMENTS

Nous Soussignés

M.
Agissant en mon nom personnel
1^{er} contractant domicilié à
Agissant au nom et pour le compte de la société
Numéro d'identification SIRET
Numéro d'inscription au registre du commerce
Code d'activité économique principal NAF

M.
Agissant en mon nom personnel
2^{ème} contractant domicilié à
Agissant au nom et pour le compte de la société.....
Numéro d'identification SIRET.....
Numéro d'inscription au registre du commerce
Code d'activité économique principal NAF.....

Contractants suivants:.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés;
- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus par le règlement de consultation,

1. M'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à effectuer les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.
2. Je m'engage ou le groupement s'engage, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles), exprimée en euros.

2-PRIX

Toutes les rubriques de l'acte d'engagement doivent être complétées avec précision, non seulement au titre de la solution de base mais également au titre des options.

Les intermédiaires s'interdisent de percevoir par ailleurs, directement ou indirectement, toute rémunération autre que celle indiquée ci-dessous.

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Montant de l'offre exprimé en euros pour la tranche ferme de 80.091 m2

Taux de prime	Offre de base	Option n°1 Franchise 500 € en Incendie et Dégâts des Eaux	Variante
Taux HT en €/m ² (y compris catastrophe naturelle)			
Prime annuelle € TTC			

Montant de l'offre exprimé en euros pour la tranche conditionnelle de 30.000 m2

Taux de prime	Offre de base	Option n°1 Franchise 500 € en Incendie et Dégâts des Eaux	Variante
Taux HT en €/m ² (y compris catastrophe naturelle)			
Prime annuelle € TTC			

3 – DUREE DU MARCHE

Le marché prendra effet le 01 juillet 2016 à 0 heure.

Il est conclu pour une durée maximale de 3 ans avec faculté de résiliation annuelle à la date anniversaire du contrat, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois au moins avant la fin de la période en cours.

Il prendra fin le 30 juin 2019 à minuit.

4 - MODE DE REGLEMENT

5.1 - Délais de règlement

Le délai maximum de paiement de l'appel de prime provisionnel établi suivant les dispositions des conditions particulières est fixé à **60 jours**, à compter de la réception du-dit appel de prime par le SOUSCRIPTEUR

5.2 - Mode de règlement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

o virement établi à l'ordre de (joindre les RIB)

Compte à créditer					
Bénéficiaire	Banque	Code Banque	Code Guichet	Compte N°	Clé RIB

ARTICLE 5 COMPAGNIE APERITRICE

Pourcentage d'apérition :

Coassurance éventuelle :

Répartition et nom des coassureurs

ARTICLE 6 – RESILIATION

Outre les cas de résiliation prévus réglementairement, la résiliation du marché pourra être prononcée :

en cas d'inexactitude des renseignements **prévus au II de l'article 17 ainsi qu'aux I et II de l'article 18 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005**. Dans ce cas la résiliation sera prononcée aux torts du titulaire et à ses frais et risques.

Il pourra être fait application du Code des assurances.

ARTICLE 7 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat s'engage à produire, à la conclusion du contrat, et tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution, les pièces mentionnées aux articles R. 324-4 et R 324-7 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A : le :

Mentions(s) manuscrites(s)

"lu et approuvé"

Signature du prestataire

ARTICLE 8 – OBSERVATIONS EVENTUELLES

Les observations éventuelles doivent faire l'objet d'une énumération précise et exhaustive en annexe du présent acte d'engagement. Elles devront être numérotées.

NOMBRE D'OBSERVATIONS :

Fait en un seul original,

A , le

(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Signature du candidat :

ARTICLE 9- APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente proposition pour valoir Acte d'engagement

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent selon les options de garanties, de franchises et conditions tarifaires suivantes :

Tranche ferme

Base	Franchise	Taux	Prime

Variante	Franchise	Taux	Prime

Tranche conditionnelle

Base	Franchise	Taux	Prime

Variante	Franchise	Taux	Prime

A : le :

Le Représentant Légal de la SEMPA

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A, le20

Signature